

## CONSEIL MUNICIPAL LORRIOL

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORRIOL aura lieu le :

**Lundi 07 septembre 2020 à 18h30  
en mairie, salle du conseil**

### Ordre du jour :

	<u>Désignation du secrétaire de séance</u>	→	Monsieur le maire
	<u>approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal</u>	→	Monsieur le maire
<i>Délibération</i>	<u>103 - RESSOURCES HUMAINES : modification de postes suite avancement de grade</u>	→	David VIGUIER
<i>Délibération</i>	<u>104- ADMINISTRATION GÉNÉRALE : remboursement de location de salle</u>	→	Nicolas AUDEMARD
<i>Délibération</i>	<u>105 - FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE : Commission d'Appel d'Offres - élection des membres</u>	→	David VIGUIER
<i>Délibération</i>	<u>106 - FINANCES: Reprise délibération demande de subvention</u>	→	David VIGUIER
<i>Délibération</i>	<u>107 - FINANCES: Décision modificative vente Bouvet</u>	→	David VIGUIER
<i>Délibération</i>	<u>108 - SECURITÉ GÉNÉRALE : Amendes de police - affectation sécurité routière</u>	→	Charles CHAPUIS
<i>Délibération</i>	<u>109 - CULTURE ET ANIMATIONS : Cinéma/ convention avec la Région AURA / Pass région +</u>	→	Catherine JACQUOT
<i>Délibérations</i>	<u>110 - CULTURE ET ANIMATIONS : Cinéma / Tarifs / Complément</u>	→	Catherine JACQUOT
<i>Délibération</i>	<u>111 - SERVICES TECHNIQUES : PUR 2020 cheminements doux</u>	→	Jean-Marc PEYRET
<i>Délibération</i>	<u>112 - SERVICES TECHNIQUES : PUR 2020 passages couverts</u>	→	Jean-Marc PEYRET
<i>Délibération</i>	<u>113 - SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ : prévention spécialisée/ convention avec le département de la Drôme/ financement des postes</u>	→	Catherine JACQUOT
	<u>114 - SOLIDARITE ET CITOYENNETE : agent de développement</u>	→	Catherine JACQUOT
<i>Délibération</i>	<u>115 - AMENAGEMENT : cession parcelles communales ZM 1117, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123</u>	→	Marion DAVID
<i>Information</i>	<u>questions diverses</u>		

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL – LORIOLE SUR DROME**  
**SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2020 EN MAIRIE**

**I.VERIFICATION DU QUORUM**

Appel des présentes et lecture des différentes procurations. Le Maire atteste que le quorum est atteint.

**II.SECRETAIRE DE SEANCE**

Jérémy RIOU est désigné secrétaire de séance.

**III.APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL**

Approbation du Compte rendu du 27 Juillet 2020 à l'unanimité.

Mr le Maire tient à rappeler les règles sanitaires notamment en cas de doute, rester chez soi et se faire dépister. Le même message a été transmis dans les écoles.

Il tient à souligner l'organisation et la rigueur des habitants lors du forum des associations.

Les associations ont fait beaucoup d'inscriptions et maintenir ce forum fut une bonne idée. Les préconisations initiales étaient de le faire à l'extérieur mais il y avait un risque considérable avec la météo. La conclusion est très positive, plus de 1000 entrées adultes.

Un remerciement est fait aux associations et leurs Présidentes ou Présidents.

L'organisation de manifestations est possible à ce jour en demandant des autorisations en Préfecture, en respectant bien les règles sanitaires.

**IV.DELIBERATIONS**

**103 : CONVENTION AVEC LA REGION AURA - PASS REGION +**

Madame Catherine JACQUOT, adjointe au maire, informe les membres du conseil de la proposition de la région AURA relative au dispositif *Pass Région +*.

Madame Catherine JACQUOT précise que ce *Pass* est une carte à destination des seniors. Elle donne lieu à des avantages touristiques et culturels dans un réseau de 500 partenaires en Auvergne-Rhône-Alpes.

En l'occurrence et concrètement la commune de Loriol-sur-Drôme en adhérant à ce dispositif expérimental s'engage à accepter ce *Pass* au titre du paiement de deux places (de 7 euros l'une) maximum par carte pour le cinéma, à compter de la mise en place du dispositif jusqu'au 31/12/2020, sachant que la Région prendra en charge l'intégralité des sommes concernées.

Après avoir entendu cet exposé et pris connaissance du projet de convention,

Ce projet est établi pour relancer le volet culturel et le tourisme mis en difficulté pendant la période du COVID.

La gestion de la distribution des cartes se fait par la Région. La mairie s'occupera de faire remonter à la Région les personnes ou associations qui seraient intéressées.

C'est un système de paiement que le cinéma est capable de gérer et la Région rembourse la totalité des prestations qui sont financées par la commune sur le compte de ces cartes. La gestion est précise et informatisée. Ces cartes sont ouvertes aux nouveaux retraités via le CCAS.

Un bilan sera effectué après le 31/12/2020.

Cette carte est nominative, le croisement des listings est possible : le CCAS via le repas des anciens, EPILO via la CARSAT et Isabelle JAUBERT via les associations, cependant se sera aux retraités d'en faire la demande.

Une publicité sera faite pour avertir le plus grand nombre.

Samuel MARTINS motive son abstention en ce sens que ce n'est pas au contribuable de payer.

M. le Maire en tant que conseiller régional précise que ce budget est pris sur de l'argent qui a été économisé sur du fonctionnement mais en aucun cas il y aura un effet sur le contribuable, c'est vraiment de la relance qui est indispensable.

La minorité précise qu'ils voteront pour car cela permet l'accès à la culture quel que soit la catégorie des personnes mais des interrogations persistent notamment sur le public visé.

### **Le conseil Municipal par 28 Pour et 1 Abstention,**

- **APPROUVE** la proposition présentée ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant directement ou indirectement.

### **104: CULTURE ET ANIMATIONS - CINEMA - TARIFS – COMPLEMENT**

Vu la délibération n°105/2018 en date du 8 octobre 2018 portant sur les tarifs du cinéma,

Vu la délibération 111/07-09-2020 relative à la mise en place du Pass Région+,

Madame Catherine JACQUOT, adjointe au Maire, note qu'il convient de compléter la délibération n°105/2018 susvisée en créant un nouveau tarif en lien avec la mise en place du Pass Région + à savoir un tarif à 7 euros TTC que l'on peut décliner comme suit compte tenu par ailleurs des séances en 3D :

Tarifs / type	Tarifs		Tarifs pour les séances en 3D
	HT	TTC	HT
Bénéficiaires de la carte Pass Région + (région Auvergne Rhône-Alpes)	6.63 €	7.00 €	7.58 €

La minorité questionne pourquoi ne pas avoir laissé la place à 7€50 et pourquoi ne pas étendre cette aide sociale au niveau de la culture à tout le monde. Ils notent une différence dans les avantages donnés pour les séniors (2 places gratuites) et les avantages donnés aux étudiants (5 place à 1 €). Dans les autres villes il y a plusieurs tarifs (chômeur, étudiant, séniors, etc.) mais pas à Lorient qui est un tarif unique.

M. le Maire demande à ce qu'un bilan soit effectué.

Il précise que le fait d'avoir plus de monde dans le cinéma pour le même coût, car l'intégralité des places sera remboursée par la Région (14€), est un plus pour la commune. Il reste ouvert à une proposition d'un tarif préférentiel suivant les différents publics.

Claude FALLIGAN demande un bilan non pas sur le nombre de personnes qui ont bénéficié de ces places mais sur le profil des gens (sont-ce des habitués du cinéma, ont-ils les moyens d'y accéder sans cette carte, etc.).

M. le Maire annonce qu'un bilan détaillé de cette opération sera présenté au conseil municipal dès que possible.

Arrivée de Sylviane MEDART

## Départ de Catherine JACQUOT

### Le conseil Municipal par 23 Pour et 6 Abstentions,

- **APPROUVE** la proposition présentée ;
- **COMPLETE** la grille des tarifs du cinéma figurant dans la délibération n°105/2018 susvisée comme suit :

Tarifs / type	Tarifs		Tarifs pour les séances en 3D
	HT	TTC	HT
Bénéficiaires de la carte Pass Région + (région Auvergne Rhône-Alpes)	6.63 €	7.00 €	7.58 €

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant directement ou indirectement.

Le montant des recettes correspondantes sera imputé au budget annexe de la commune dédié à l'activité du cinéma, en section de fonctionnement à l'article 7062.

### 105 : ADMINISTRATION GENERALE – REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE

Suite à la fermeture des salles communales durant la période de confinement lié au COVID 19, deux demandes de remboursement ont été adressées en mairie.

Monsieur Nicolas AUDEMARD, adjoint au Maire, propose de rembourser trois chèques encaissés dans le cadre de la régie comme suit :

Tiers		Réservation		Encaissement du chèque	
Nom	Adresse	Salle	Date	Montant	Mois
Gilbert ROUBY	3 rue de Bougainville Lot le Mas de Fontenilles 26270 Loriol-sur-Drome	Espace Festif	22 & 23 août 2020	100,00 €	févr-20
Didier CASADEI	1 rue Vergeronne 26270 Loriol-sur-Drome	Bourliette restaurant	24 & 25 octobre 2020	60,00 €	mars-20

### Le conseil Municipal par 29 Pour,

- **DECIDE** de rembourser les trois réservations selon les caractéristiques suivantes :

Tiers		Réservation		Encaissement du chèque	
Nom	Adresse	Salle	Date	Montant	Mois
Gilbert ROUBY	3 rue de Bougainville Lot le Mas de Fontenilles 26270 Loriol-sur-Drome	Espace Festif	22 & 23 août 2020	100,00 €	févr-20
Didier CASADEI	1 rue Vergeronne 26270 Loriol-sur-Drome	Bourliette restaurant	24 & 25 octobre 2020	60,00 €	mars-20

## **106 : - AMENDES DE POLICE - AFFECTATION SÉCURITÉ ROUTIERE**

Monsieur Charles CHAPUIS, Premier Adjoint en charge de la sécurité générale, rappelle le dispositif de répartition du produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Il propose de solliciter une demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Drôme, des dépenses liées à la sécurité routière, au titre des amendes de police 2020, pour les opérations suivantes :

- Sécurisation passage piéton carrefour RN 7/Rue des Clots : 2 947,50 € HT
- Création d'un ralentisseur trapézoïdal Chemin des Fières : 4 659,40 € HT

Avec cette délibération on sollicite une aide de 55% (pourcentage donné cette année pour le canton de Loriol) sur des travaux de sécurité routière.

Les amendes de la police municipales, environ 1000 amendes par an, ne sont pas versées sur le budget de la commune mais redistribuées.

Ce sont des travaux qui ont déjà été effectués

Arrivée de Monsieur David VIGUIER

### **Le conseil Municipal par 29 Pour,**

- **APPROUVE** la proposition présentée,
- **SOLLICITE** le Département de la Drôme dans le cadre des produits des amendes de police pour l'année 2020 une subvention pour la réalisation des opérations suivantes :
  - o Sécurisation passage piéton carrefour RN 7/Rue des Clots
  - o Création d'un ralentisseur trapézoïdal Chemin des Fières
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette demande.

## **107: RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE POSTES SUITE AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur David VIGUIER, Conseiller délégué aux moyens généraux, présente aux membres de l'assemblée, une proposition de transformation de postes suite à la possibilité pour certains agents de bénéficier d'un avancement de grade.

Par suite, il est proposé à l'assemblée

- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de supprimer un poste de rédacteur à temps complet,
- de créer un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de supprimer un poste de technicien à temps complet,
- de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Ghislain COURTIAL demande le motif de l'annulation du CT.

David VIGUIER explique que c'est dû à un calendrier trop chargé notamment avec les congés si bien qu'il n'était pas possible ni au Maire ni à lui-même d'être présent.

Le prochain CT aura lieu le 8 octobre 2020.

M. le Maire précise qu'aucune décision n'est prise en conseil municipal sans en avoir informé le CT.

### **Le conseil Municipal par 29 Pour,**

- **SE DECLARE FAVORABLE** à la proposition présentée par l'élu référent
- **DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :
  - o un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - o un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - o un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - o un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - o un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- **DECIDE** de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
  - o un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - o un poste de rédacteur à temps complet,
  - o un poste de technicien à temps complet,
  - o un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - o un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- **DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 :
  - o un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- **DECIDE** de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020,
  - o un poste d'adjoint d'animation à temps complet.
- **NOTE** que le tableau des emplois communaux sera modifié en ce sens.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux nominations correspondantes.

### **108 : FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES -ELECTION DES MEMBRES**

Monsieur David VIGUIER, Conseiller délégué aux moyens généraux rappelle les dispositions du Code général des collectivités territoriales (articles L.1414-2, L.1411-5-II-a, L.2121-21, D.1411-3) relative à la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Considérant qu'outre la personne habilitée à signer les marchés publics ou son représentant qui en est président de droit, cette commission est composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant que l'élection s'effectue selon un scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel à bulletin secret sauf si les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

En conséquence, Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures de listes. Il constate qu'une liste a été déposée pour les membres titulaires et également une liste pour les suppléants.

Pour les membres titulaires, la liste est la suivante :

- Charles Chapuis
- Jean Marc Peyret
- Nicolas Audemard
- David Viguiet
- Claude Falligan

Pour les membres suppléants, la liste est la suivante :

- Françoise Brun
- Camille Gremaud
- Emeline Zontini
- Samuel Martins
- Ghislain Courtial

En application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, étant donné qu'une seule liste est présentée pour les membres titulaires, mais également pour les membres suppléants, les nominations prennent effet immédiatement.

Monsieur le Maire procède ainsi à la lecture, dans l'ordre de chacune, des candidats composant la liste présentée pour les membres titulaires, et de ceux compris dans celle présentée pour les suppléants.

[Le Maire demande si une autre liste souhaite se présenter. Il n'y en a pas](#)

**Le conseil Municipal par 29 Pour,**

- **DESIGNE** élus en qualité de membres de la commission d'appel d'offres :

**Membres titulaires**

1. Charles Chapuis
2. Jean Marc Peyret
3. Nicolas Audemard
4. David Viguiet
5. Claude Falligan

**Membres suppléants**

1. Françoise Brun
2. Camille Gremaud
3. Emeline Zontini
4. Samuel Martins
5. Ghislain Courtial

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 064/22-06-2020 du 22 juin 2020 ayant le même objet.

**109 : PROJETS DE COHERENCE TERRITORIALE 2020 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX – MODIFICATIF**

Monsieur David VIGUIER, Conseiller délégué aux moyens généraux, rappelle aux membres du Conseil les délibérations n° 56/23-05-2020 du 23 mai 2020 et n° 95/27-07-2020 du 27 juillet 2020 par lesquelles la Commune a sollicité le Département de la Drôme pour une demande de subvention relative aux travaux sur les bâtiments communaux dans le cadre des projets de cohérence territoriale

2020, puis modifié cette demande.

Ladite demande doit être cependant modifiée, la délibération du 27 juillet 2020 comportant dans le plan prévisionnel de financement des chiffres erronés.

LE PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION EST LE SUIVANT :

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	MONTANT HT	SUBVENTIONS	MONTANT HT	%
1) Réfection toiture Espace Marie Jehanne BATTESTI	97 216,19 €	DETR 2020	39 893,15 €	24%
2) Réfection toiture annexe Hôtel de Ville	34 859,00 €	Département de la Drôme	33 234,52 €	20%
3) Mise aux normes SSI Maison pour Tous	27 497,39 €			
4) Conception et réalisation d'une fresque sur le Hangar du Comité des Bouviers	6 600,00 €	Sous-total subventions	73 127,67 €	44%
		<b>FONDS PROPRES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
		Autofinancement	93 044,91 €	56%
		Emprunt	0,00 €	0%
		Sous-total Fonds propres	93 044,91 €	56%
<b>TOTAL</b>	<b>166 172,58 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>166 172,58 €</b>	<b>100%</b>

COUT TOTAL ESTIMATIF DES TRAVAUX ELIGIBLES : **166 172,58 € HT**

**Le conseil Municipal par 29 Pour,**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modifié détaillé ci-dessus.
- **SOLLICITE** le Département de la Drôme dans le cadre des projets de cohérence territoriale une subvention à hauteur de 20% du montant hors taxes des dépenses prévisionnelles.
- **AUTORISE** M. LE MAIRE A SIGNER TOUTES PIECES ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES RELATIVES A CETTE OPERATION.

#### **110: DECISION MODIFICATIVE 2 – PREEMPTION AD 703 – BUDGET BATIMENT D'ACCUEIL**

Monsieur David VIGUIER, Conseiller délégué aux moyens généraux, expose que pour l'acquisition du bien objet de la délibération n°088/22-06-2020 – Acquisition d'un bien par voie de préemption : AD 703", il présente à l'assemblée des propositions de modifications budgétaires sur le budget des Bâtiments d'Accueil, section d'investissement, comme indiqué dans le tableau suivant :

##### REAJUSTEMENT BUDGETAIRE ACHAT PARCELLE AD 703

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1068-90 : Excédents de fonctionnement capitalisés	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2132-90 : Immeubles de rapport	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-90 : Autres constructions	0.00 €	145 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>65 000.00 €</b>	<b>145 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-90 : Constructions	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>145 000.00 €</b>	<b>145 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>



David VIGUIER précise qu'il n'y a aucune modification dans l'équilibre général du budget. Ce n'est que de l'écriture comptable. Les 30000€ sont pris dans le budget bâtiments d'accueil  
La chambre régionale des comptes avait annoncé dans son rapport que le patrimoine foncier de la commune n'était pas bien estimé si bien que la minorité demande où cela en est.  
M. le Maire avec l'appui du DGS précise que le travail est en cours avec un croisement entre les services pour mettre à jour l'actif. Il faudra du temps.

Une présentation dans la totalité sera faite en conseil municipal une fois le travail terminé.

### **Le conseil Municipal par 29 Pour,**

- **DECIDE** : Les modifications budgétaires proposées par le tableau ci-dessus.

### **111 : SERVICES TECHNIQUES - PROJET URBAIN REGIONAL 2020 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SECTEUR : LE PASSAGE / CANAL DES MOULINS / PLACE DU CHAMP DE MARS**

Monsieur Jean-Marc PEYRET, adjoint au Maire en charge des services techniques, rappelle aux membres du Conseil la délibération n° 048/26-03-2018 relative à la convention de partenariat Projet Urbain Région. Dans ce cadre, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à soutenir la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier Cœur de Ville réalisé par la Commune de Loriol-sur-Drôme. Ces actions sont programmées au titre de la période 2018-2020.

Ainsi, dans le cadre de l'aménagement en cheminements doux du secteur Le Passage/Canal des Moulins/Place du Champ de Mars, Monsieur Jean-Marc PEYRET propose de solliciter le financement prévu par la convention de partenariat auprès du Conseil Régional et présente le plan de financement de l'opération défini comme suit :

Coût total estimatif des travaux éligibles : **151 940 € HT**

<b>DÉPENSES</b>	Montant HT
Travaux d'aménagement du secteur : Le Passage/canal des Moulins/place du Champ de Mars	151 940,00€
<b>Total</b>	<b>151 940,00€</b>
<b>RECETTES</b>	
Subvention Région (55%)	83 567 ,00€
État (25%)	37 985.00€
Fonds propres (20%)	30 388,00€
<b>Total</b>	<b>151 940,00€</b>

Des précisions sont demandées par la minorité sur le contenu des travaux.

M. le Maire explique que le début des travaux a eu lieu pour avoir les subventions notamment devant la Guérimande. Mais à ce jour tout est arrêté car il faut attendre le début des travaux de la maison médicale pour pouvoir continuer.

Les 151 940 € corresponde aux travaux de cheminement doux commençant à la route du réal en allant sur le canal des moulins avec une finissions en béton désactivé toujours en faisant attention aux PMR.

Une présentation de l'ensemble des travaux et des subventions sera faite lors d'un prochain conseil municipal

**Le conseil Municipal par 29 Pour,**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus de l'opération d'aménagement du secteur : Le Passage/Canal des Moulins/Place du Champ de Mars.
- **SOLLICITE** la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Projet Urbain Régional l'octroi d'une subvention à hauteur de 55% du coût de l'opération.
- **AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette opération.**

**112 :SERVICES TECHNIQUES – PROJET URBAIN REGIONAL 2020 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE DEUX PASSAGES COUVERTS**

Monsieur Jean-Marc PEYRET, adjoint au maire en charge des services techniques, rappelle aux membres du Conseil la délibération n° 048/26-03-2018 relative à la convention de partenariat Projet Urbain Région. Dans ce cadre, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à soutenir la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier Cœur de Ville réalisé par la Commune de Loriol-sur-Drôme. Ces actions sont programmées au titre de la période 2018-2020

Ainsi, dans le cadre de la réfection des deux passages couverts situés respectivement Abbé Moutier et 117 rue de la République programmé en 2020, Monsieur Jean-Marc PEYRET propose de solliciter le financement prévu par la convention de partenariat auprès du Conseil Régional et présente le plan de financement de l'opération défini comme suit :

Coût total estimatif des travaux éligibles : **25 515 € HT**

<b>DÉPENSES</b>	Montant HT
Aménagement du passage couvert de l'Abbé Moutier	16 115,00€
Aménagement du Passage couvert 117 rue de la République	9 400,00€
<b>Total</b>	<b>25 515,00€</b>
<b>RECETTES</b>	
Subvention Région (70%)	17 861,00€
Fonds propres (30%)	7 654,00€
<b>Total</b>	<b>25 515,00€</b>

Les travaux concernent des ravalements de façades et du nettoyage

Au 117 Rue de la République le travail est plus important car il y a des grilles à changer mais il faut voir avec SDH pour qu'une participation de leur part soit actée.

Ces travaux sont programmés dans le cadre du PUR.

La minorité demande si pour le passage Abbé Moutier un accès PMR sera effectué ou pas. Il y a trop de dénivelé et de ce fait ce n'est pas possible d'en faire un par contre les personnes PMR pourront passer par le 117 Rue de la République.

M. le Maire précise que ce passage (Abbé Moutier) est stratégique et très utilisé pour sécuriser ce lieu. Il y a la police municipale à côté mais pas de vidéo protection. Le débat est ouvert.

Des luminaires vont être installés tout comme des grandes poubelles à proximité.

### **Le conseil Municipal par 29 Pour,**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération de réfection de deux passages couverts détaillé ci-dessus.
- **SOLLICITE** la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Projet Urbain Régional l'octroi d'une subvention à hauteur de 70% du coût de l'opération.
- **AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette opération.**

[Retour de Catherine JACQUOT](#)

### **113 :SOLIDARITE ET CITOYENNETE - PREVENTION SPECIALISEE - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA DROME - FINANCEMENT DES POSTES 2020-2022**

Vu la délibération 023/26-02-2018 portant sur le même objet,

Madame Catherine JACQUOT, adjointe au Maire en charge de la solidarité et de la citoyenneté, note que la convention dont il s'agit définit le cadre partenarial et les modalités contractuelles entre la commune de Loriol et le département de la Drôme en matière de prévention spécialisée. Ladite convention comprend 12 articles parmi lesquels figurent les principes et objectifs de la prévention spécialisée, le public ciblé, les quartiers concernés, l'engagement de chaque partenaire, etc.

Madame Catherine JACQUOT informe les membres de l'assemblée de la reconduction de l'engagement du Département de la Drôme à financer les deux postes dont il s'agit (2 ETP) dans le cadre d'une dotation de 210 000,00 euros à raison de 70 000,00 euros par année, pour les années 2020, 2021 et 2022.

[Un power point sera donné aux élus avec le récapitulatifs de leurs missions. Ce sont 2 agents communaux en C.D.I. Cette convention repart pour 3 ans \(2020, 2021, 2022\).](#)

### **Le conseil Municipal par 29 Pour,**

- **APPROUVE** la proposition présentée ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant directement ou indirectement.

### **114 :SOLIDARITE ET CITOYENNETE - AGENT DE DEVELOPPEMENT - POSTE - COFINANCEMENT - PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME - CONVENTION – AVENANT**

Vu la délibération 69/2019 en date du 6 mai 2019 portant sur le même objet,

Mme Catherine JACQUOT, adjointe au maire en charge de la solidarité et de la citoyenneté, rappelle que la commune de Loriol-sur-Drôme et la Communauté de Communes du Val de Drôme ont signé le 1er juillet 2015 un contrat de ville pour la période 2015-2020 lequel a fait l'objet d'un protocole d'accord avec l'Etat pour une prorogation jusqu'en 2022.

Mme JACQUOT rappelle par ailleurs que la commune a décidé, suite à la signature de ce contrat, de créer un poste contractuel d'agent de développement social et urbain (ADSU). Les missions de ce poste ont évolué et fait l'objet, entre autres, de deux délibérations le 6 mai 2019 dont celle susvisée.

Mme JACQUOT attire l'attention des membres de l'assemblée sur la réorganisation interne propre à la commune de Loriol et suite au départ de l'agent qui occupait le poste dont il s'agit, il conviendrait de revenir non sur le principe mais sur les modalités de son financement conjoint. Les missions accomplies par l'agent au bénéfice exclusif de la commune de Loriol ont été confiées à deux autres agents communaux du service solidarité. Aussi et compte tenu de la nécessité de recentrer complètement les missions du poste sur le contrat de ville, la répartition du temps de travail de l'agent et donc celle du cofinancement pourraient être les suivants :

- 20% au titre d'actions relevant de la politique de la ville sur le territoire de la CCVD, à la charge de la CCVD.
- 80% au titre d'actions de développement social et urbain sur le territoire de la commune de Loriol, à la charge de la commune et de la CCVD, à part égale.

Il conviendrait donc de modifier les articles 1 et 2 de la convention se rapportant à la présente par voie d'avenant, la CCVD et la commune assurant, chacune pour sa part, la rémunération correspondante.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention relatif à la mutualisation du poste d'agent de développement social et urbain, en l'occurrence 80% du temps de travail dudit poste, avec une répartition du coût à part égale entre la commune et la CCVD à compter du 01/10/2020

[Le recrutement est en cours. La fin des candidatures interviendra le 30/09/2020. L'agent sera affecté à 100% sur le contrat de ville.](#)

#### **Le conseil Municipal par 29 Pour,**

- **APPROUVE** la proposition présentée,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention dont il s'agit et tout document s'y rapportant directement ou indirectement.

#### **115 : AMENAGEMENT - CESSION PARCELLES COMMUNALES ZM 1117-1118-1119-1120-1121-1122-1123**

VU l'article L. 12241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

VU l'article L. 2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose qu'ainsi que le prévoient les dispositions du second alinéa de l'article 537 du code civil, les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables,

Vu la sollicitation des services de France domaine,

Madame Marion DAVID, Maire adjointe déléguée à l'aménagement et à l'économie expose aux membres de l'assemblée communale une offre d'achat relative aux parcelles ZM 1117-1118-1119-1120-1121-1122-1123 situées impasse Xavier Chavat.

L'offre d'achat est présentée par la SCI 3D au prix de 116 000€ TTC, hors PAE.

CONSIDÉRANT les biens non bâtis d'une superficie totale de 1659m<sup>2</sup>, cadastrés sections ZM 1117-1118-1119-1120-1121-1122-1123, situés impasse Xavier Chavat, consistant en des terrains à bâtir.

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite céder les parcelles ZM 1117-1118-1119-1120-1121-1122-1123, au prix de 116 000€ TTC hors PAE, à la SCI 3D, afin d'y réaliser plusieurs maisons individuelles.

[Ce sont des négociations globales sur ce secteur des PAE.](#)

L'assemblée communale est invitée à valider cette offre d'achat.

### **Le conseil Municipal par 29 Pour,**

- **VALIDE** la proposition présentée,
- **DÉCIDE** de la cession des parcelles ZM 1117-1118-1119-1120-1121-1122-1123 à la SCI 3D ou toute personne physique ou morale se substituant, au prix de 116 000€ TTC, hors PAE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cet acte et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **NOTE** que le montant des recettes correspondantes sera imputé au budget annexe Lotissement communal – section fonctionnement – article 7015.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de LORIOL-SUR-DROME durant un mois et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

### **V.QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire précise qu'aucune question diverse n'a été transmise par écrit.

### **VI.PAROLE AUX ELUS**

Jean Marc PEYRET énonce les travaux de voirie qui ont été fait entre 18 Mai 2020 et 26 Août 2020 : puit d'infiltration au lotissement de la Bourliette, aménagement piéton accessibilité à l'intersection de la rue d'Arbaletier RN7 avenue de la République, parking de la piscine, suppression caniveau avenue de la République, réfection chaussée enrobée chemin de l'Haye, plateforme de la filature, rue des Clots et lotissement Altaïr réfection de chaussée, cimetière fin des allées en enrobée. Pour l'abris bus installé devant le gymnase Jean Clement, il rappelle qu'il est subventionné à 50% par la Région.

Une commission voirie aura lieu fin Octobre 2020.

M. le Maire fait part d'une décision qu'il va prendre. Il va donner une délégation à Pierre LESPETS concernant les sujets de l'eau et rivières afin qu'il se porte candidat à la Présidence de la commission des Eaux.

### **VII.PAROLE AUX PUBLIC**

Monsieur Christian MONIER, Président des Bouviers de Loriol, annonce la date de la fête des bouviers le 18 Avril 2021, un report qui fait suite aux élections départementales et régionales prévues pour Mars 2021.

Prochain conseil le 12 Octobre 2020.

Fin du Conseil à 21h15.